

# Faits et chiffres sur le commerce illicite des produits du tabac

## Aide-mémoire N°1

Les cigarettes sont un produit particulièrement attractif pour les contrebandiers. Les taxes représentant une forte proportion du prix, l'évasion fiscale dans le cadre du détournement des produits du tabac vers le marché illicite (marché dans lequel les ventes sont en grande partie en franchise d'impôt) crée une marge bénéficiaire considérable pour les contrebandiers. La disponibilité des cigarettes peu coûteuses entraîne une hausse de la consommation et par conséquent, on assistera à l'avenir à une augmentation du risque de décès dus à la consommation de tabac.

En plus d'être un problème de santé majeur, le commerce illicite des produits du tabac soulève également la question de la détection et de la répression. On retrouve généralement à la tête de ce type de commerce, les groupes criminels organisés transnationaux, notamment les organisations terroristes<sup>1</sup>.

Selon les estimations disponibles, l'ampleur du commerce illicite varie entre les pays, allant de 1 % à environ 40-50 % du marché. Le coût total en termes de manque à gagner s'élève à près de 40,5 milliards de dollars US par an. Le commerce illicite des produits du tabac est plus important dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que dans les pays à revenu élevé<sup>2</sup>.

L'élimination ou la réduction de ce commerce illicite permettrait de diminuer la consommation en augmentant les prix, en réduisant le nombre de décès prématurés et en augmentant les recettes fiscales des gouvernements. Si l'on éliminait le commerce illicite, les gouvernements

gagneraient au moins 31,3 milliards de dollars US par an et plus de 164 000 décès prématurés seraient évités chaque année, et ce à partir de l'année 2030 ; décès qui pour la plupart surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire<sup>2</sup>.

La cigarette est de loin le produit illicite du tabac le plus fréquent. Cependant, dans certaines régions telles que la Méditerranée orientale et l'Asie du Sud-Est, le commerce illicite de tabac sans fumée et de tabac pour pipe à eau est également important.

En ce qui concerne les autres produits du tabac, en 2013, l'Organisation mondiale des douanes a remarqué une augmentation significative de la quantité de tabac à chiquer saisie qui, en 2012, s'élevait à 8 tonnes en comparaison avec les 38 tonnes signalées en 2013. La quantité saisie de tabac pour pipe à eau a augmenté, passant de 69 tonnes en 2012 à 75 tonnes en 2013<sup>3</sup>.

La plupart des pays de la Région de la Méditerranée orientale ne disposent pas de données transparentes et publiques sur le commerce illicite du tabac. En outre, de telles données n'existent pas dans les instruments de notification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Les seules exceptions sont la République islamique d'Iran et le Pakistan. Il n'existe pas d'enquêtes officielles au Pakistan, néanmoins, on estime que près de 17 % du marché intérieur total de cigarettes est illicite et celui-ci comprend la contrebande, la contrefaçon et les produits fabriqués localement pour lesquels des droits n'ont pas été acquittés. (source : *Federal Board of Revenue* – il s'agit d'une



agence fédérale du Pakistan - 2012). En République islamique d'Iran, on estime que le marché illicite représente 20 %. Une étude menée par des chercheurs du Centre de recherche sur la lutte antitabac (*Tobacco Control and Prevention Research Center*) a révélé qu'en 2009, 21 % de l'ensemble des cigarettes disponibles sur le marché à Téhéran étaient illicites<sup>4</sup>.

Des recherches effectuées dans 16 pays indiquent qu'en moyenne, les personnes qui fument depuis longtemps et en grande quantité ont davantage tendance à s'engager dans l'évasion et la fraude fiscales ; alors que cette tendance est moins forte chez les fumeurs qui ont l'intention d'arrêter<sup>5</sup>.

Dans certains pays, les jeunes fumeurs sont la cible principale des contrebandiers.

Par exemple, à Téhéran, la probabilité de fumer des cigarettes de contrebande était plus forte chez les jeunes que chez les personnes âgées (30 ans ou moins : 24,5 % ; 31–55 ans : 19,3 % ; plus de 55 ans : 15,3 %  $P=0,023$ )<sup>4</sup>.

Selon Euromonitor, la part des cigarettes illicites dans la consommation totale de cigarettes a connu une augmentation en Tunisie, passant de 12 % en 2008 à 28 % en 2013 ; elle a atteint un niveau maximum de 24 % en Égypte en 2012 ; et elle représentait plus de 20 % aux Émirats arabes unis en 2013<sup>6</sup>. Les crises politiques, les conflits et la sécurité limitée aux frontières ont probablement facilité le commerce illicite de produits du tabac dans certaines parties de la Région.

- <sup>1</sup> Willson K. Terrorism and tobacco. Washington DC, International Consortium of Investigative Journalists, 2009 (<http://www.icij.org/project/tobacco-underground/terrorism-and-tobacco>, consulté le 3 avril 2015).
- <sup>2</sup> Joossens L, Merriman D, Ross H, Raw M. The impact of eliminating the global illicit cigarette trade on health revenue. *Addiction*. 2010;105:1640–95.
- <sup>3</sup> Illicit trade report 2013. Brussels: World Customs Organization; 2014.
- <sup>4</sup> Heydari G, Tafti SF, Telischi F, Joossens L, Hosseini M, Masjedi M et al. Prevalence of smuggled and foreign cigarette use in Tehran, 2009. *Tobcontrol*. 2010;19:380–2.
- <sup>5</sup> Guidon GE, Driezen P, Chaloupka F, Fong G. Cigarette tax avoidance and evasion: findings from the International Tobacco Control Policy Evaluation Project. *Tobcontrol*. doi:10.1136/tobaccocontrol-2013-051074
- <sup>6</sup> Illicit trade in tobacco products 2013. London: Euromonitor International; septembre 2014.

© Organisation mondiale de la Santé 2015. Tous droits réservés

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

WHO-EM/TFI/127/F

